L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX: Rue de Chartres, No 73, (Entre les rues Bienville et Conti) — NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN, 8 JANVIER 1869.

DUFOUR & LINET, [illegible]

NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN, 8 JANVIER.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Pour les détails et l'heure, voir aux annonces.

Par H Scott, au No 40 de la rue du [illegible] chandises sèches, habillements, lingerie, etc.

Par J Déjan Jr., à 11 heures, à sa nouvelle salle d'encan, coin Gravier et Carondelet, meubles, pianos, et meubles de bureau.

☞ Achetez vos confections et chaussures chez M. [illegible], 96 [illegible].

ESSAYEZ LES CIGARES DE GEORGE ALCES, 185 ....Rue des Remparts........185

ATTENTION!

☞ Propriété améliorée de valeur, à l'encan, par le shérif.—Nous appelons l'attention du public sur la vente à l'encan qui aura lieu demain, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, par l'administration du Shérif, d'un terrain de valeur avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé rue [illegible], Quatrième District. Voir aux annonces.

ATTENTION!

☞ Le Shérif procédera demain à 4 heures et demie P. M. sur les lieux à l'angle de rues de l'Esplanade et des Remparts, Troisième District, à l'adjudication d'un lot de meubles, genuines.

Meubles à l'encan.—M. J. Déjan Jr. vendra aujourd'hui à 11 heures du matin à sa nouvelle salle d'encan de la rue Gravier No 130, au coin de la rue Carondelet, des meubles, consistant en bureaux, coffres-forts, chaises, étagères et comptoirs en fer.

Grande vacherie à vendre à l'encan.—Lundi 18 janvier 1869, à 10½ heures du matin, il sera vendu sur l'habitation Hardy, près de la rue des Grands-Hommes et des Casernes, la meilleure vacherie de la ville. Elle se compose de 34 belles vaches laitières, tout plein avec leurs veaux, [illegible] avec un taureau, mules, harnais, charrettes, ustensiles, etc. Cette vacherie est de 30 à 60 gallons de lait par jour. C'est une occasion d'affaire comme il s'en présente rarement et nous engageons les laitiers et autres personnes disposés d'avoir un beau revenu et un revenu certain, d'assister à cette vente qui sera faite par M. Placide J. Spear, encanteur, avec de certaines conditions de crédit qu'on trouvera à la page de nos annonces d'encan.

Vente de chevaux, mulets et voitures.—M. J. Déjan Jr., encanteur, informe le public de la ville et de la campagne qu'à partir de ce jour il vendra deux fois la semaine, les mardis et les samedis, à 10 heures précises du matin, des chevaux, mulets et voitures, aux écuries de Jos. Elliott, au coin des rues Baronne et Gravier. 15 déc—1m

La décision sur le fond Girod.

Nous donnons plus loin la décision de la 6me Cour de District dans l'affaire du fond Girod. Le juge Cooley aurait pu se dispenser de qualifier d'impertinence légale l'intervention de la Société Française de Bienfaisance, attendu que cette intervention n'a jamais existé, et peut-elle exister elle n'eût eu qu'un caractère purement officieux qui n'aurait rien de l'impertinent. La vérité est que c'est le maire Heath lui-même, qui a cru devoir convoquer par un avis inséré dans les colonnes de ce journal, non les membres de la Société française, mais tous les résidents français sans distinction, afin d'avoir leur avis. Le maire Heath avait pensé, avec raison, que le contrat conclu par son prédécesseur était déplorable et qu'il fallait l'arrêter l'exécution si on ne voulait voir les sommes léguées par Nicholas Girod, dilapidées et le but que s'était proposé le testateur complètement manqué. Il était absurde, en effet, de dépenser toute la somme disponible, pour les bâtisses seulement, sans rien réserver pour l'entretien de l'Asile, sans compter qu'on avait choisi un endroit inaccessible et insalubre. M. Heath croyait avoir le droit de rompre le contrat en payant à l'entrepreneur une indemnité raisonnable, et de lui qui ne pouvait arriver à compromis, M. Johnson demandant $30,000 quand il n'avait guère déposé que cinq ou six mille dollars.

Le juge Cooley n'avait pas à entrer dans l'examen de ces faits. Il avait uniquement à décider une question de droit: celle de savoir si le contrat conclu par le maire Monroe avec l'entrepreneur était obligatoire pour ses successeurs.

Deux raisons étaient invoquées pour annuler le contrat: 1o. le défaut d'autorisation par le Conseil municipal pour la conclusion du contrat. 2o. le fait que le fond Girod ne montait pas à la concurrence du contrat ne s'élevait pas à la somme de $100,000.

Le jugement [illegible] complètement sur cette seconde raison bien qu'en arrêt de la Cour Suprême ait décidé que le maire serait tenu de faire fructifier les fonds sans en disposer pour la construction de l'asile jusqu'au moment où ils atteindraient la somme de cent mille piastres fixée par le testateur. Le maire n'avait pas le droit d'enfreindre cette prescription, car la validité du legs en dépendait.

S'agissant à la première raison invoquée pour faire annuler le contrat, le juge Cooley le repousse par des arguments qui ne nous paraissent pas péremptoires. [illegible]

Le deux chefs l'une: ou le legs a été fait au maire en sa capacité officielle, et dans ce cas il fallait l'autorisation du Conseil pour que le contrat fût valable; ou il a été fait à un individu comme le soutient le juge Cooley. "Mais si le legs a été fait à l'individu, il n'a pu être fait à celui qui était maire au moment de l'ouverture du testament, il y a une incertitude d'autant que par cela même il n'y a aucune raison pour accorder un mandat contre M. Conway, qui [illegible] M. Monroe, n'est l'individu auquel le legs aurait été fait dans cette hypothèse.

Du moment où l'on prétend que le legs n'a pas été fait au maire de la Nouvelle-Orléans en sa capacité officielle, qualité qui passe sur des têtes différentes mais qui ne cesse d'exister, il faut admettre que le seul mandataire ayant qualité pour administrer le fond Girod est l'individu, Pierre, Jacques ou Paul, qui était maire au moment où le legs a été conféré. Il n'y a pas à sortir de là, et s'il est vrai, comme le dit le juge, que le titre n'a été mentionné que pour désigner l'individu. La conclusion à tirer de cette interprétation est que le contrat fait par M. Monroe n'oblige pas M. Conway et qu'il oblige encore moins le fond Girod.

La décision du juge sur ce point nous paraît donc on ne peut plus illégale. Nous pensons, quant à nous, que le legs a été fait au maire en sa capacité officielle ainsi que le mandat imposé par le testament ne tranchant de maire en maire, comme le maire n'a pas fait de nouveau contrat en qualité de maire sans l'autorisation du Conseil, le contrat fait par le maire Monroe avec M. Johnson est nul, bien même que les conditions prescrites par l'arrêt de la Cour Suprême eussent été accomplies ce qui n'a été pas le cas.

Nous espérons que cette décision sera réformée par la Cour Suprême et que les fonds du legs Girod recevront tôt ou tard la destination que leur a voulu le testateur. N'est-il pas dérangeant de tous les legs faits par des personnes charitables dans un but philanthropique, aucun n'ait encore abouti à un résultat!

Théâtre de l'Opéra.—Il y a eu relâche hier à l'Opéra par suite d'une indisposition de Mademoiselle Hasselman.

Demain on donnera la première représentation de *Roland à Roncevaux*, grand opéra en cinq actes de Mermet, que la direction a monté avec beaucoup de soin. Les décors ont été refaits, et la mise en scène promet d'être belle. Cet opéra sera chanté par MM. Picco, Trabut, Van Huffeln, Naget, Pauley, mesdemoiselles Hasselman et Chanbier. *Roland* a été donné pour la première fois à Paris le 3 octobre 1864, et il est complètement nouveau à la Nouvelle-Orléans.

Dimanche la troupe dramatique jouera *La Joie d'Enfants*, drame en 5 actes et 6 tableaux, et *Piété Ventre à terre*, comédie-vaudeville en 3 actes.

Bal projeté à l'Opéra.—Il est question d'un bal que donnerait le club de l'Opéra, le 2 janvier courant, dans la salle de l'Opéra. Les signatures ont déjà été recueillies au club et dès qu'il y aura 100 souscriptions, un comité sera nommé. Nous espérons que ce projet sera mené à bonne fin, car le carnaval arrive le 10 février et les grands bals de société sont rares. Les membres du club sont invités à prendre connaissance du projet.

L'Asile Turgis.—Nos lecteurs se rappelleront que le Bazar-Restaurant, organisé par les Dames de la Société des Enfants de Marie, au profit de l'Asile Turgis, est ouvert depuis hier, qu'on y trouve des choses exquises ainsi qu'une société d'élite, que, le soir, une musique vocale et instrumentale ajoute aux charmes de la réunion, et qu'enfin il s'agit de seconder une des institutions de charité les plus recommandables de la Nlle-Orléans. C'est pour nous tous, habitants de la Louisiane, un devoir de secourir les veuves et les orphelins des soldats du Sud qui ont succombé pendant la dernière guerre. Que le Bazar-Restaurant établi dans le local de la loge Parfaite Union, rue des Remparts, entre Dumaine et St Philippe, ne désemplisse donc pas.

$55.—Magnifiques machines à coudre de Grover & Baker, pour familles, avec les dernières perfectionnements, au prix de $55, au No 181, Canal.

Roland à Roncevaux et Roméo et Juliette.—Nous avons reçu de M. Jaquet, libraire, rue Royale, No 139, les livrets français de ces deux opéras qui vont être donnés pour la première fois cette saison.

On peut s'en procurer des exemplaires à son magasin au prix de 50 cents. Pour les spectateurs qui tiennent à suivre les événements qui se déroulent dans un opéra, la lecture du poème est indispensable.

Compagnie d'Assurances Mutuelle du Pélican.—Nous publions dans nos colonnes le premier bilan annuel des affaires de cette compagnie pour l'année finissant le 31 décembre 1868. Nous sommes heureux de voir que les opérations ont été très fructueuses puisqu'elles ont donné un profit net de $93,650 64, ce qui a permis à la direction de déclarer un dividende par scrip de trente pour cent sur les primes participant aux bénéfices. Ces excellents résultats sont dus à la prudence avec laquelle les affaires de la compagnie ont été conduites par le Président, M. Charles Roman, et par le secrétaire, M. A. Tarleton. La situation de la compagnie, au début de la seconde année est on ne peut plus satisfaisante, par l'actif s'élève à $150,417 31 comprenant en encaisse, de $20,501 [illegible], $44,377 21 de primes en collection, $500 prêtés sur collatéraux et le surplus en billets de souscription. Les affaires de la compagnie du Pélican sont donc dans une bonne voie de prospérité et elles prendront infailliblement de l'extension.

Vins, eaux-de-vie, &c.—MM. A. Rocheroux & Co. 16 et 18 rue St Louis, annoncent qu'ils ont reçu par les derniers arrivages de Bordeaux, des vins rouges et blancs des meilleurs crûs, ainsi que des eaux-de-vie de qualité supérieure.

Charbon.—MM. Boyd, Wilmot & Co, annoncent aujourd'hui dans l'*Abeille* qu'ils ont à vendre en gros et en détail, plus de 200,000 barils de charbon de Pittsburg de la meilleure qualité. Ce charbon sera livré en-dessous ou au-dessus de la ville, au plus bas prix du marché. Tous ordres laissés par les consommateurs de la ville au No 166 de la rue Poydras, seront immédiatement exécutés.

$55.—Prix de New-York pour les machines à coudre de Grover & Baker, 1er prix, garanties pour 2 ans. Bureau 181, Canal.

☞ Que de fois entendez-vous une mère et un père se plaindre de la mauvaise santé de leur fille ou de leur fils, de leur manque d'appétit, de leur langueur, de leurs maux de tête, de leur maigreur et de leur faiblesse, de leur manque complet d'énergie! Que de fois se sont-ils plaints de ce qu'ils sont tombés dans l'abattement, ne pouvant prendre part aux amusements ni faire un travail de corps ou d'esprit! Ils se demandent ce qu'ils peuvent faire pour eux, et ce qu'ils leur donnerait. Nous leur répondons: "Laissez-les essayer du Plantation Bitters (amers d'habitation), qu'ils en prennent modérément, trois fois par jour, nous vous promettons une guérison."

Eau Magnolia.—Cette eau est supérieure à la meilleure eau de Cologne importée d'Allemagne et coûte moitié moins. MJS

L'Asile pour les Orphelins Français

Le Testament de Nicolas Girod.

DÉCISION DU JUGE COOLEY.

Voici le texte de la décision du juge Cooley, de la Sixième Cour de District, dans cette affaire:

Dans l'affaire de Samuel Johnson demandant un mandamus contre le maire John R. Conway.—Jugement du juge Cooley.—Le mandamus est accordé péremptoirement.

Le demandeur prétend que le 13 février 1867 il a fait un contrat avec John T. Monroe, alors maire de la ville de la Nouvelle-Orléans, pour construire et élever un asile, sur un terrain situé dans le Deuxième District, et borné par le nouveau chemin de la Métairie et les rues Conti, Memphis et Calhoun, pour le prix de $99,000. Il allègue qu'il a commencé l'exécution du travail et qu'il en avait accompli une partie lorsque l'ouvrage fut arrêté par ordre du maire Heath, successeur de Monroe, qu'une partie considérable de l'ouvrage était déjà faite et qu'il avait déposé entre vingt et trente mille dollars pour des matériaux qui étaient déjà rendus sur la place où devait être élevé le bâtiment. Il demande que l'ordre soit donné à John R. Conway, le maire actuel de la ville de continuer ou de permettre au demandeur de continuer la bâtisse projetée.

Le défendeur s'appuyait d'abord sur le fond Girod, mais ces exceptions ayant été abandonnées, il a été procédé au fond de l'affaire. Les points actuellement à décider se réfèrent entièrement à l'interprétation à donner à la clause du testament de feu Nicolas Girod, par laquelle il a légué la somme de $100,000 pour l'érection d'un asile. On soutient de la part du maire que le contrat entre John T. Monroe et le demandeur ayant été fait sans l'autorisation du conseil municipal est absolument nul; que le maire n'avait pas le pouvoir, sans la permission du conseil, de conclure ce contrat; et, secondement, même en admettant qu'il eût ce pouvoir, qu'il ne pouvait, d'après le testament, l'exercer que quand le montant du legs serait de $100,000, somme qui, au dire de ses avocats, n'avait pas alors été atteinte et ne l'a point été à présent.

Il y a d'autres points soulevés au sujet de l'endroit choisi pour le siège de l'asile. [illegible]

[illegible]

Il n'y a rien dans notre législation pour empêcher un testateur qui, comme feu Nicolas Girod, désire faire élever un asile dans un but public, de prescrire que la direction de la construction sera confiée à un surintendant nommé par lui. Si feu Girod l'eût voulu ainsi, il eût pu même dire quel architecte devait être employé. [illegible]

(Le jugement devrait ici ses deux affaires et conclut qu'aucune des décisions rendues ne s'applique au cas actuel.)

[illegible]

$55.—Les meilleures machines à coudre du monde, pour familles, s'achètent au dépôt de la Cie Grover & Baker, 181, Canal, moyennant le faible prix de cinquante-cinq piastres. Elles sont garanties pour 2 ans.

☞ La circulaire diplomatique de M. Menabrea, que nous avons reproduite, semble apocryphe, d'après la note suivante de la *Correspondance italienne*:

On nous a appris que la *Correspondance nationale*, dans cette feuille anonyme dont nous parlons hier, persiste à affirmer, dans un nouveau numéro, l'authenticité de la prétendue circulaire de M. Menabrea, qu'elle avait insérée dans son numéro d'avant. [illegible]

Nous sommes autorisés à déclarer que la publication de ce document n'est qu'une imposture nouvelle.

La Nation annonce, de son côté, que le ministère est dans l'intention d'intenter une action judiciaire à la *Correspondance nationale*.

Mort du général Rousseau.—Le commandant de ce département, le major-général Rousseau, qui, depuis quelques jours, était retenu au lit par une inflammation d'intestins, est mort hier soir, à 11 heures, chez lui, rue de Canal, au coin de la rue des Marais. Le mal avait, dans la journée, fait des progrès rapides, et dès 5 heures, on ne pouvait plus que le général pût se remettre. Cette mort surprendra vivement notre population qui presque tout entière ignorait la maladie du général Rousseau. Ce n'est qu'hier, dans l'après-midi, que le bruit s'en est répandu dans la ville, et l'on espérait beaucoup que la forte constitution du malade le sauverait. Sa mort causera dans le pays une perte doublement douloureuse, car le brave général avait su, en bien peu de temps, se faire des amis chauds et fort nombreux, s'étant montré lui-même l'ami de notre Etat.

Législature de la Louisiane.

Sénat.—4me jour. Présidence du lieutenant-gouverneur Dunn (r).

Campbell, rad., remplace au comité de Sainte François (r), qui a demandé à être relevé.

Ray, rad., de la part du comité de location, rapporte un bill allouant $12,000 pour meubler l'enceinte de la bâtisse où siège l'Assemblée Générale et les installations qu'il a faites y faire. Référé.

Bacon, dém., présente une résolution sur les dépenses générales. Cette résolution, qui prohibe les rétributions extraordinaires, est référée au comité de finance.

Un bill pour transférer la Cour de justice de la paroisse St-Martin dans un endroit plus central de la paroisse, est référé.

O'Hara, rad., présente un bill relatif à l'administration des écoles publiques. Référé.

Day, dém., présente un bill amendant un acte relatif aux devoirs des juges de paroisse, du 4 septembre 1868. Référé.

Une résolution autorisant l'auditeur d'Etat à employer une force cléricale additionnelle, est référée au comité de finances.

M. Ogden, dém., présente un bill relatif à la pratique dans les Cours de district. Référé.

Le bill de la Chambre No 1 allouant $200,000 pour couvrir les dépenses de l'Assemblée Générale, est lu deux fois et référé au comité de finances.

Blackburn (dém.) présente un bill rappelant les sections 7 et 44 d'un acte pourvoyant à un revenu. Référé.

Aussi un acte rappelant un acte concernant l'éligibilité de certaines personnes. Référé au comité judiciaire.

Blackburn (dém.) présente une résolution relative à la réception des témoignages devant les commissaires, limitant à 20 jours le délai pour recevoir ces témoignages.

Le Sénat s'ajourne à lundi.

Chambre des Représentants.—Présidence de M. Lowell. 61 membres ont répondu à l'appel.

M. Morey, (rad.), d'Ouachita, demande la nomination d'un comité de 5 membres, pour considérer la conduite du Bureau des écoles publiques dans sa séance de mercredi soir, où dans une série de résolutions il a dénoncé le gouverneur pour certaines assertions contenues dans son message relativement à l'administration des écoles publiques. La résolution de Morey traite les résolutions du Bureau d'indécentes, de révolutionnaires et de séditieuses.

Morey dit que les résolutions du Bureau des écoles est honteuse, et contient plus de légèreté de style et de mots vituperatifs qu'aucun document qui soit jamais émané d'un corps délibérant. Il dit que le langage de ces messieurs, les membres du Bureau, les rendrait indignes de l'association des gamins de New-York.

M. Wilts, dém., d'Orléans, rappelle Morey à l'ordre, lui disant qu'il voulait qu'il comprît que les membres du Bureau des écoles publiques étaient des gentlemen et que le représentant d'Ouachita ne devait pas tenir un pareil langage.

M. Lowell rappelle à l'ordre les deux orateurs.

M. Noble, dém., d'Orléans, dit qu'il est simplement ridicule pour une Chambre de Représentants de s'occuper de résolutions ou d'opinions d'une corporation officielle.

M. Morey répond que le temps est passé où l'on ne doit plus s'occuper de ces choses. Il finit s'en occuper au contraire et le plus tôt, le mieux.

M. Harper, rad., de St Charles, trouve que les directeurs des écoles publiques et les professeurs sont un peu trop semblables aux agents du gouvernement, qui, au bout du compte, n'ont rien d'extraordinaire.

La résolution de Morey a adoptée.

M. Everett, rad., d'Ouachita, demande la nomination d'un comité pour s'enquérir de la proscription exercée dans les paroisses d'Est et Ouest Feliciana, et pour rapporter la législation nécessaire pour la faire cesser. Adopté.

M. Roy, d'Orléans, présente une résolution pour obtenir des timbres de poste à l'usage des membres. Adoptée.

Le rapport sur le règlement est adopté avec nombreux amendements.

Un bill pour hâter la construction du chemin de fer de Chattanooga est lu une seconde fois.

[Aussi le bill pour rappeler la section 44 d'un acte pourvoyant au revenu pour faire face aux dépenses de l'Etat.

Sur la motion de M. Morey le bill est référé à un comité.]

Le bill d'audit de M. Bacon, réd. est lu une fois.

La Chambre procède à l'élection d'un maître de poste. M. H. C. Howard, (c.), mancher, est élu.

La Chambre s'ajourne à samedi.

CHRONIQUE LOCALE.

Histoires locales.—Depuis quelque temps, nos confrères les rapporteurs des divers journaux de la ville se sont crus obligés chaque jour de trouver quelque chose d'imagination pendant au quart d'heure. Ce quart d'heure leur suffit pour inventer de petits romans qui font les délices de leurs lecteurs, peut-être plutôt de leurs lectrices. Un jour, c'est une jeune fille qui se marie contre l'avis de ses parents et en dépit de ces romanciers, bien qu'entrageusement mineure! — une autre fois, c'est un créole qui, bien qu'ayant une femme légitime à Boston, en prend une autre ici et réussit à les isoler l'une de l'autre pour éviter des conflits. [illegible]

[illegible]

Fin du Bureau des Réfugiés.—On verra par l'ordre suivant du maj. gén. brev. Edward Hatch, assistant-commissaire, que le bureau des affranchis a cessé de fonctionner:

Quartier-général, Bureau des Réfugiés, des Affranchis et des terres abandonnées, Etat de la Louisiane, Nlle-Orléans, 7 janv. 1869.

Ordre No 1.

Comme les opérations générales du Bureau ont cessé par acte du Congrès du 25 juillet 1868 et que le département médical du Bureau doit être rapidement réduit, on n'admettra plus d'affranchis malades, excepté, affiliés par l'âge ou indigents de la paroisse d'Orléans y compris la ville de la Nlle-Orléans, dans l'hospice (de marine) des affranchis de la Nlle-Orléans, situé au coin des rues Commune et Broad.

Par ordre du maj. gén. brev. Edward Hatch de l'armée des E.-U.,

Lucien H. Warren,
Lieut. col. brev. de l'armée des E.-U., Capt. du 39e d'infanterie remplissant les fonctions d'A. A. Gén.

Le Southern Empire.—Ce navire anglais, dont nos dépêches nous ont annoncé la perte, avec tout le monde qui se trouvait à bord, était parti d'ici, sous les ordres du capitaine James Hanlon, le 11 novembre dernier. La cargaison consistait en 2,500 balles et 10 sacs de coton, et 2,400 merrains. Le *Southern Empire* était enregistré comme navire de 1re classe.

Affaire singulière d'assassinat.—Hier matin, entre 7 et 8 heures, le sieur S. B. Parker a été trouvé mort dans sa chambre, passage de la Bourse, No 34. A ce fait se rattachent des circonstances qui donnent à croire que Parker a été tué dans son sommeil. Parker était connu pour un vendeur de toupies sur la rue de Canal où tous les jours il réalisait, dit-on, un bon bénéfice. On pouvait donc supposer qu'il avait de l'argent. Sa chambre était au troisième étage et ne communiquait avec aucune autre. Sa porte a été ouverte avec effraction et très probablement il a été chloroformé à haute dose attendu que l'odeur en était fort répandue dans l'appartement lorsqu'on y est entré, et très probablement encore il aura succombé à cette morbide influence.

Peut-être les voleurs n'ont-ils voulu que le réduire complètement à l'impuissance pendant le temps qui leur était nécessaire pour accomplir leur expédition. Mais ils ont dépassé leur but et le malheureux Parker meurt victime de leur ignorance encore plus que de leur amour pour le bien d'autrui.

Funeste chute.—Hier, vers 3 heures de l'après-midi, un nommé John Marie Bonnin, qui abattait un arbre dans son lot de terre, au coin des rues Annonciation et Harmonie, est tombé de son échelle sur un pieu de la barrière et s'est dangereusement blessé à la tête. On croit qu'il succombera à cet accident.

Enlèvement allégué.—Une accusation blanche, s'appelant L. Victoria French, a été arrêtée, hier, sur la prévention d'avoir enlevé une petite négresse, âgée de 7 ans, de chez elle, à Moreno, pour l'emmener à Cuba. L'affaire sera entendue samedi par le recorder Becker. On croit qu'elle présentera de singulières révélations. Victoria et la petite négresse sont arrivées ici sur le steamer Gen. Allen.

Vol.—Un nommé Williams a été arrêté hier soir rue St-Charles pour avoir volé à un vigilant nommé Hawthorn, de la station Amyto, un portefeuille contenant $50 qu'il avait dans son portefeuille. Williams a été pris en flagrant délit.

Coups de feu.—Charles Horan et John McCloskey ont été arrêtés hier sur la prévention d'avoir tiré sur les officiers de police au bassin.

Vol.—Le jour de l'an, plusieurs articles, y compris un baromètre, revolver, lorgnette, etc., valant en tout $300, ont été enlevés du brick *Lady Mand*, mouillé devant le marché français. Tous ces articles appartiennent au capitaine.

Température.—7 janvier 1869. Thermomètre de C. Duhamel, Opticien, No 111 rue du Canal.

6 heures A. M.	....	51 degrés
9 " "	....	60
12 " P. M.	....	60
6 " "	....	61

PAR LE TELEGRAPHE.

DÉPÊCHES TRANSMISES A L'ABEILLE.

Elections de la Louisiane au Congrès.

Ajournement indéfini de cette affaire.

Troupes blanches et Troupes nègres à Santa Fé.

Les Nègres expulsés d'un bal de Blancs.

Collision—Morts et blessés.

Affaires de l'Arkansas.

Rapport officiel du général Porter.

Complot de Communistes en Espagne.

Le Sultan demande l'ajournement de la Conférence.

Nouvelles Européennes.

Paris, 7.—Le Sultan a demandé l'ajournement de la Conférence à huit jours, pour avoir le temps de donner des instructions à ses représentants.

Madrid, 7.—Un complot communiste a été, dit-on, découvert à Alcoa.

Liverpool, 7 après-midi.—Coton plat. Mid. 11. Sur mer 10 3/4. Mid. Orléans 11 1/4.

Havre, 7.—Coton calme, dans le port et sur mer. Bas Mid. 127.

Havane, 7.—Le bulletin commercial d'une grande maison de Cardenas, dit que l'insurrection décline. Les champs de cannes sont dans un état magnifique, mais les planteurs ne peuvent se procurer de travailleurs. Puerto Principe est tranquille.

New-York, 7, midi.—Actions, fortes. Argent 7. Or 135 1/4. Coton plat et fléchissant.

Nouvelles de la Havane.

La Havane, 7.—Les autorités ont fait enlever hier soir, la statue de la reine Isabelle et d'autres symboles de la dynastie.

Nouvelles de Washington.

Washington, 7.—Le maj. Jeff. C. Wofford, qui a été battu dans le Mississippi, pour le siège, mais qui a été élu pour le 41e Congrès, était devant le comité de reconstruction aujourd'hui. Il s'oppose à l'admission de cet Etat avant l'élection de l'été dernier; il soit qu'on a commis des fraudes ou des violences à l'élection; il pense que la Constitution a été battue et que si elle était imposée au peuple, elle serait nuisible aux plus importants intérêts de l'Etat. La Constitution était trop proscriptive. Les nègres de l'Etat n'ont pas favorisé les anciennes. Le peuple désire avec anxiété la paix et le calme et veut se soumettre aux actes du Congrès.

On ne doute pas de l'action du comité sur cette affaire bien qu'Eggleston et son parti comptent sur l'admission prochaine de l'Etat.

Le comité sur les élections rapportera contrairement aux réclamations de Christie et Wimpy pour des sièges comme représentants de Georgie.

Le privilège accordé à Jones, de fournir des témoignages dans l'affaire contestée de la Louisiane, Jones, Hunt et Ménard sont intéressés, a été indéfiniment ajourné. Il n'est pas probable que l'affaire soit décidée prochainement.

Les déboursés du mois dernier ont été extraordinairement faibles, et ne dépassent pas $17,000,000.

Chicago.—Le comité des impressions a été chargé de s'enquérir des fraudes faites sur des fournitures de papier.

Le secrétaire de l'intérieur rapporte à la Chambre qu'aucune réduction dans le nombre des employés n'est possible, à moins que le département ne soit réorganisé.

Une communication semblable a été reçue de l'avocat-général.

Un bill pour augmenter la puissance effective de la marine a été déposé sur le bureau.

Une grande partie de la journée a été passée à discuter les routes par terre pour aller à San Francisco.

La Chambre se forme en comité général et ajourne.

Sénat.—Rien de décidé relativement au bill contre le cumul des emplois. La considération du bill de carrière pour Bill Marphy est reprise. Davis parle longtemps pour le payement de la rétribution. Howard répond brièvement, après quoi, le Sénat se forme en conseil exécutif et s'ajourne.

Washington, 7.—Le Président a nommé Philip A. Morgan avocat pour la Louisiane à la place de Ferry, révoqué, James Edmundson, receveur du bureau des terres à Mobile, et James A. Snyder, maître de poste à Galveston. Morgan et Snyder ont été nommés.

Le comité judiciaire du Sénat s'est réuni, mais n'a pas considéré les affaires de reconstruction.

Washington, 7.—Le général Porter, de l'état-major de Grant, adresse un rapport officiel de Little Rock sur les milices de Clayton.

Il dit que le gouverneur actuel d'Etat est certainement en danger. Avant l'élection présidentielle, le sénateur Barker et Uphale, de la Chambre basse, avaient été blessés. Hinds, membre du Congrès et agent du Bureau des Affranchis, et le marshal des Etats-Unis avaient été assassinés par des inconnus. Le gouverneur n'avait pas obtenu de toute violence jusqu'après l'élection, dans la crainte de donner à l'opposition quelque chose dont elle eût pu se prévaloir. Mais après il a organisé ses milices sur une grande échelle et occupé le pays en prenant ce qui leur était nécessaire et demandé des reçus qu'il payerait plus tard. [illegible]

Porter dit que le meilleur résultat qu'il voit en la disposition de tous les hommes d'affaires du Mississippi et de l'Arkansas pour aider le chérif à arrêter les criminels et à réprimer tout acte de lutte contre la loi. [illegible]

Il a accepté ces informations et la loi martiale a été proclamée, ce qui a causé du tort à tous les partis. [illegible]

Le général Porter dit en outre que le gouverneur est anxieux de libérer chaque comté de la loi martiale aussitôt qu'il pourra le faire avec sûreté. Il ne pourrait que rarement trouver de bien caractères pour remplir les places, et dans les comtés de l'Est il ne pouvait compter que sur les nègres pour avoir des soldats.

La politique du gouverneur a sérieusement, sans aucun doute, entravé les affaires et la loi martiale a été proclamée, ce qui a causé du tort à tous les partis; de là l'opposition des loyalistes. La loi martiale a gêné la circulation, pris, pour la milice, des bras qui laissaient grand besoin, et produit une panique monétaire. Cependant elle a fait beaucoup plus de bien que ne l'espéraient ceux qui comptaient le plus sur ce moyen.

Nouvelles Diverses.

New-York, 7.—Cyrus W. Field s'est fait beaucoup de mal aujourd'hui en tombant.

St-Louis, 7.—Les avis de Santa Fé parlent d'une collision entre des troupes blanches et des troupes noires. Deux blancs et trois noirs ont été tués.

Nombre des deux côtés ont été blessés. Le différend a surgi dans un bal donné par les blancs et où les nègres ont réclamé le droit de danser. Après leur expulsion du bal, les nègres se sont procuré des renforts et sont revenus, après avoir tué un blanc sur la route. Les blancs disent que les nègres ont brûlé la bâtisse et [illegible].

[illegible], 7.—Chandler a été réélu sénateur pour six ans.

[illegible], 7.—Les troubles d'Ogeechee sont à [illegible]. Le député shérif, avec une garde, a [illegible] prisonniers.

Savannah, 7.—Coton calme à l'ouverture et ferme à la clôture. Mid. 25 3/4 à 26. Reçu 2375. Exporté pour le cabotage 1094.

Columbia, 7.—La Cour Suprême, aujourd'hui, a accordé un mandamus péremptoire requérant l'officier qui remplit les fonctions de maire, de déclarer qui fut élu maire de la ville de Charleston le 16 novembre dernier.

Le gouverneur Scott a reçu aujourd'hui une injonction pour l'empêcher d'émettre des bons aux porteurs de billets de la banque de l'Etat, pour les billets convertis.

Rien d'important n'a été fait par la Législature aujourd'hui.

Marchés européens.

Liverpool, 7, au soir.—Coton calme et sans changement.

Londres, 7.—L'encaisse de la banque d'Angleterre a diminué de £74,000.

Marchés américains.

New-York, 7, 5 90 112. Actions fortes à la clôture et calmes. Or 135 1/4 à 135 1/8. Sterling 10 1/4. Argent facile à 7, en circulation, et 7 au cor.

New-York, 7.—Coton plat à l'ouverture, avec tendance à la baisse, mais fermé à la clôture. Ventes aujourd'hui 3500 balles; middling 28 3/4 à 27.

Mobile, 7.—Coton plat et en baisse. Middling 25. Vente 750 balles; reçu 1852; exporté 319.

Louisville, 7.—Vente 76 boucauts de tabac à 1 1/2 à 17. Porc 30. Coton 25. Graisse 16. Jambons 16. Farine superfine 5 50. Sucre de la Nlle-Orléans 13 à 13 1/2 pour prime. Mélasse 70. Whisky 1 08.

Cincinnati, 7.—Farine en hausse de 25. Coton 26 1/2. Porc 30. Graisse 20. Bacon 18 3/4.

St Louis, 7.—Tabac sans changement. Farine superfine 6 00. Maïs 62. Avoine 55. Viande en graisse 11 3/4. Jambons 16. Graisse 16.

Nouvelles des Passes.

Passe du Sud-Ouest, 7.—Arrivés, le navire Speculation, de Cardiff, avec des rails pour chemin de fer, la barque Maria, de Marseille, avec une cargaison générale; le schooner Central America, avec une cargaison générale. Parti, le steamer Delmar.

Nouvelles des rivières.

Vicksburg, 7—Descendant, le Continental, à 4 h. P. M.

Louisville, 7—Temps clair et chaud. Rivière stationnaire.

St Louis, 7—Beaucoup d'eau partout.

(Dépêches d'hier soir.)

La Havane, 6.—On s'attend à ce qu'il y aura moins de restrictions à la publication des dépêches télégraphiques et de plus grandes libertés pour la presse.

Le steamer New England est arrivé sans avoir pu retrouver le câble perdu.

Le steamer Gettysburg est allé à Nuevitas pour protéger les intérêts américains.

La Havane, 6.—Sucre calme. No 12, 8 1/4. Change sur Londres, 17 3/4 à 18 de prime. Or fédéral, de 6 à 7 de prime.

Le steamer de la Vera Cruz apporte les nouvelles suivantes:

Le général Alatorre a été tué en duel à San Luis.

D'autres troupes ont été envoyées de Puebla contre les insurgés de la Sierra.

Le Congrès mexicain, par une grande majorité, a approuvé la convention du 4 juillet avec les Etats-Unis pour le règlement des réclamations des citoyens des deux pays. Le Congrès, en séance secrète, a approuvé un traité avec les Etats-Unis, reconnaissant la doctrine américaine des droits des citoyens naturalisés.

La Havane, 6, plus tard.—Il n'est pas vrai que le choléra se soit déclaré au milieu des troupes espagnoles. Nombre de prisonniers politiques ont été relâchés. On dit qu'un combat a eu lieu près de Nuevitas; résultat inconnu.

La Havane, 6.—Le chargé d'affaires américain au Mexique, M. Plumb, est arrivé aujourd'hui et partira samedi pour Washington. Il apporte les traités de naturalisation et de réclamation.

La presse mexicaine garde généralement le silence sur la mission de Rosecrans, mais beaucoup de rumeurs circulent. On disait que le Congrès avait eu plusieurs séances secrètes pour la considération du sujet, probablement pour ratifier les traités. Un journal dit que les traités sont favorablement reçus par le Président.

Les journaux sympathisent généralement avec la révolution de Cuba. Quelques uns demandent l'annexion de l'île au Mexique.

Un Epouvantail.

(Extrait de la France)

Il y a partout dans un parti de la révolution radicale, soit, en incontestable; il est actif, remuant. Il s'appuie sur une fraction importante des populations ouvrières. Il répand à certaines théories démocratiques une doctrine. Il a une doctrine. Il compte dans les Chambres des représentants. Il a enfin l'ambition d'arriver au pouvoir. Il est audacieux, il est courageux et entreprenant. Il ne recule devant aucun péril pour défendre et faire triompher ses principes. Il est le seul peut-être qui ne recule pas devant l'impopularité, il est prêt pour sa minorité à déclarer la guerre à ces ennemis politiques et à mourir pour sa cause les armes à la main. Il est moins toujours organisé pour les combats de la rue. [illegible]

[illegible]

Tant qu'il n'abdiquera pas la tradition révolutionnaire, tant qu'il restera, comme doctrine aux monstrueuses théories de 93, et comme manifestation à la pratique criminelle des émeutes et des barricades, il sera beau protester de la droiture de ses intentions, il ne sera pas une opinion, il ne sera qu'un épouvantail.

AUTRICHE.

Voici l'ordre du jour adressé à l'armée autrichienne par l'empereur François Joseph:

ORDRE DU JOUR.

La monarchie a besoin de la paix. Il faut donc que nous maintenions la puissance.

A cette fin, j'ai fait soumettre aux deux Parlements de l'empire un projet de loi en vertu duquel toute la population apte à porter les armes, jettera dans la balance, au moment donné, toutes les forces pour assurer à la monarchie l'accomplissement de sa haute mission, et à mes fidèles peuples la sauvegarde de leurs plus chers intérêts.

Les deux Parlements ont pleinement répondu à mon attente. Pénétrés de sentiments vraiment patriotiques, ils ont adopté la nouvelle loi militaire. J'ai sanctionné cette loi et j'en ai ordonné l'exécution.

La réorganisation politique a ramené l'empire à sa base historique sur laquelle il reposait à l'époque où il a soutenu avec succès les plus rudes luttes et remporté d'éclatantes victoires.

Les deux moitiés de mon empire prennent aujourd'hui part, avec un égal intérêt, pour la grandeur, la puissance et la sûreté de la monarchie.

Mon armée a gagné par là un allié qui l'appuiera vigoureusement dans la bonne et dans la mauvaise fortune.

Mes peuples, répondant à l'appel de la loi, se grouperont, sans distinction de classe, avec fierté et avec la légitime conscience d'eux-mêmes, autour de mes drapeaux, pour remplir leurs plus nobles devoirs.

L'armée doit être l'école de ces vertus sans lesquelles les nations sont impuissantes à conserver leur puissance.

A l'armée vient s'adjoindre un nouvel élément, la landwehr, comme partie constituante de la défense de l'empire; elle est formée dans les contrées de la Nlle-Orléans... comme les autres, dans le même but que l'armée, elle se compose des mêmes éléments, et, de plus, elle est issue, en partie, de l'armée.

C'est avec confiance que je m'adresse à mon armée. Je veux que ceux qui servent déjà la patrie sous les drapeaux, entrent avec joie et résolution dans la même voie. Je veux que l'héritage sacré de l'armée, sa fidélité et son esprit d'intime camaraderie, soit conservé intact dans toutes les subdivisions de l'armée. Je veux que l'armée, la marine de guerre et la landwehr suivent une même voie, sentent le sentiment de former des groupes d'armes, ayant droit à des honneurs égaux.

Je compte donc que tout officier de l'armée et de la landwehr interprétera dans cet esprit les nouvelles institutions; je compte surtout que les généraux et les commandants s'efforceront de resserrer les liens entre les deux parties, de raviver l'esprit d'ordre et de discipline et de combattre, dès le principe, toutes les tendances fausses qui pourraient se manifester.

De rudes revers ont atteint mon armée, elle a eu à subir de pénibles épreuves, mais son courage ne s'est point laissé abattre et ma foi dans sa valeur n'a pas été ébranlée.

Que le sentier de la fidélité et de l'honneur qu'ont suivi jusqu'ici les vaillants fils de mon empire reste constamment le même.

L'armée ne doit pas renier son passé, mais transporter dans le présent les glorieux souvenirs qui lui ont légués les siècles passés.

Progressant avec le temps et la science, renforcée par l'adjonction de nouveaux éléments, l'armée doit commander le respect à l'ennemi, protéger l'empire et le trône.

Bude, le 5 décembre 1868.

François-Joseph, m. p.

A la suite de cet ordre du jour, la *Gazette officielle* publie le texte de la nouvelle loi sur l'armée.

Décédé, à Point Mitchell, Paroisse Plaquemines, mercredi, 6 janvier 1869, à sept heures du soir, après une longue et douloureuse maladie, Victor M. Solis, né en Louisiane et habitant la paroisse Plaquemines depuis vingt-cinq ans.

Décédée hier soir, à 8 heures, d'une congestion cérébrale, Bertha, épouse d'Alexander Levy, âgée de 31 ans, native d'Allemagne et résidente de cette ville depuis 17 ans. Les amis et connaissances de la famille sont respectueusement invités à assister aux funérailles, qui auront lieu aujourd'hui, à midi. Le convoi partira de sa dernière résidence No 181 et 183 rue de l'Annonciation.

OR, ARGENT, Billets de Ville et d'Etat, Bons de Ville, etc AU BUREAU DE CHANGE DE

J. BRETTE,

6..........RUE ST-CHARLES..........6
PRES CANAL.

Un paie aussi d'avance AUX Professeurs des Ecoles Publiques LES SALAIRES de Décembre et de Janvier.

Ouvert de 7 heures du matin à 9 heures du soir. 3déc—3mPP

Avis au Public.

Bureau du Secrétaire des Ecoles Publiques, No 30 rue Bourgogne, Nlle-Orléans, 7 jan. 1869.

A une assemblée du Bureau des Directeurs des Ecoles Publiques de la Nouvelle-Orléans, tenue le 5 janvier 1869, le préambule et les résolutions suivantes ont été adoptées:

Attendu qu'il paraît, d'après les journaux publiés en cette ville le 6 courant, qu'une congrégation noble appelée l'Assemblée-Générale de l'Etat de la Louisiane a reçu un message d'un H. C. Warmoth, résidant accidentellement dans cette ville, et présumant prétendre maintenant à la dignité, aux privilèges et honneurs autrefois attachés à l'office de gouverneur de cette soi-disant souveraineté, et

Attendu qu'à force de mots, d'inconséquences et de fausses représentations de faits, ledit H. C. Warmoth a jugé bon et à propos de parler d'une affaire entièrement étrangère à ses notions d'habitude ainsi qu'à son degré d'intelligence, "l'éducation publique", sujet concernant lequel il fait à la direction des écoles de cette paroisse l'honneur d'une mention spéciale. Qu'il soit maintenant entendu, en conséquence, que nous considérons parfaitement que ce jeune homme H. C. Warmoth, sans famille et ignorant les rudiments de l'anglais ou d'autres langues, a abusé de la patience de notre bonne population, et que son langage si dépourvu de décence, de respectabilité et de sa gravité, ouvrant par des insinuations lâches, au livre devant le public, n'a pas besoin de commentaires et qu'il suffit d'en publier les viles sentences.

Toutefois, les directeurs de ces écoles publiques, sentant le poids de leur responsabilité envers leurs constituants, et comprenant leurs devoirs envers ceux qu'ils emploient et la nécessité de les protéger contre l'insulte et la violence, protection qu'ils doivent leur donner.

C'est pourquoi, il est résolu que nous dénonçons comme scandaleux l'article sur l'éducation dans le dit message, nous le dénonçons comme malintentionné et calomnieux par l'expression.

Il est résolu, en outre, que les bases insinuées employées par les mots: "les professeurs ont été choisis pour des raisons politiques ou autres, procurant encore moins de crédit à la direction" et ces mots: "les professeurs, en beaucoup de cas, ont été choisis pour d'autres raisons que la compétence pour leurs devoirs." Nous les repoussons avec indignation comme une lâche attaque envers des gens dignes et honnêtes, gagnant leur vie péniblement en enseignant les pauvres, et au depuis des leçons aux enfants de nos rivers et de nos foyers.

Résolu que si nous prenons en pitié la situation de ce vertueux jeune gouverneur, qui n'a pu être encore soulagé de l'atmosphère lourde de son adolescence, nous le jugeons cependant de citer les exemples auxquels il a fait allusion d'une manière si ambiguë, que notre demande est faite dans l'intérêt de nos écoles, la paix de notre communauté, les intérêts de la société, dont ces Exécutif se soucie fort peu tout en s'efforçant de faire partager ses indifférences aux autres.

Résolu que ce préambule et ces résolutions soient publiés dans les trois journaux de la ville ayant la plus grande circulation et en français dans l'*Abeille*, et que des copies soient adressées au gouverneur, à l'orateur de la Chambre et au président du Sénat.

Pour copie véritable,

Eug. Dreifuss,
Secrétaire du Bureau des Directeurs des Ecoles Publiques de la Nlle-Orléans. 8 janv—1

Sorbetti di Moros Benefices Italiano.

I soci sono invitati ad intervenire all'adunanza che avrà luogo Domenica 10 corrente alle 12 meridiane. Puntualità è richiesta, e si procederà alle elezioni annuali.

8 jan—2t Seg.° P. MARINONI.

On demande

Une bonne cuisinière bien recommandée.

S'adresser rue Bienville No 248, entre Roman et Prieur. 8janv—3t

HORTICULTURE FRANÇAISE ET ALGÉRIENNE.

Le Sieur J. Rousset annonce aux dames et aux amateurs du beau qu'il vient d'arriver directement de France, par le steamer Teutonia, avec un grand et riche assortiment de Fleurs, Fruits et Arbres fruitiers, Camélias, Rhododendrons, Magnolias, Azalées en fleurs, Palmiers, etc. Aussi une belle collection de Jacinthes, Bulbes, Graines de fleurs. [illegible] au Magasin rue St Charles No 24, en face l'Hôtel St-Charles. Le tout sera vendu à des prix modérés. 8 janv—6t

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Pélican.

PREMIER TABLEAU ANNUEL.

Conformément à la Charte les Directeurs soumettent le tableau suivant des affaires de la Compagnie pour l'année expirant le 31 décembre 1868:

Primes d'incendies pendant l'année	$93,[illegible]	
" Maritimes	31,673 94	
" de Rivières	34,775 77	
	$61,[illegible]	
En caisse—Primes non expirées	12,[illegible]	
Total net des primes		$77,505 [illegible]
Pertes payées pendant l'année:		
Pertes d'incendies $9 256 13		
" Maritimes 8 446 66		
" de Rivières 4,412 15	22,167 64	
Ré-assurances	3,[illegible]	
Taxes	1,[illegible]	
Dépenses générales, intérêts, retours de primes, profits et pertes	36,[illegible]	
Profits nets		[illegible]

La Compagnie a l'actif suivant:

Montant en caisse	$9 [illegible]
Primes en voie de perception	14 377 21
Prêts sur collatéraux	500
Billets pour souscription	1[illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte tirée des livres de la Compagnie.

M. A. Tarleton, Secrétaire. — CHS ROMAN, Président.

Signé séparément par devant moi, le 7 janvier 1869. F. CHS. CUVELLIER, Notaire Public.

Les Directeurs ont déclaré un dividende par scrip de trente pour cent, sur les primes participant aux bénéfices pour l'année expirant le 31 décembre 1868, pour lequel des certificats seront émis le 1er mars prochain.

(Signé) CHS ROMAN, Président. M. A. TARLETON, Secrétaire.

8 janv—6t

JOHN H. KEEP. JER. S. HOGAN

KEEP & HOGAN,

Importateurs et Marchands de QUINCAILLERIE, No 86 de la rue Nouvelle-Levée, No 22 de la rue Tchoupitoulas.

A la Selle Anglaise.

GIEFERS & GUMPERT,

94...RUE ST-CHARLES...94.

Fabricants de Selles de Chasse, de Course, de Cavalerie et de Dames. Importateurs d'articles de sellerie anglais et français, tous de qualité supérieure. Prix modérés.

Vins blanc et rouge, eau-de-vie, &c

En débarquement des navires Hamingia et Régia, de Bordeaux:

1 [illegible]
3 barriques vin blanc [illegible]
[illegible]

A vendre par A. ROCHEREAU & Co., 18 et 10 rue St-Louis.

A vendre à bon marché,

Quatre magnifiques COLONNES en FER pour vérandas. S'adresser à FRANCIS FERNANDEZ, Encanteur, No 8 Passage de la Bourse.

BAZAR-RESTAURANT

AU PROFIT DE L'ASILE BEAUREGARD

Les Dames de la Société des Enfants de Marie ouvriront JEUDI, 7 du courant, à 7 heures du soir, dans la Loge de "La Parfaite Union" rue des Remparts entre Dumaine et St Philippe, un BAZAR-RESTAURANT, au profit de l'Asile fondé dans le Troisième District par feu le Rév. P. Turgis pour recueillir les veuves et les orphelins des soldats du Sud. Le Restaurant sera ouvert tous les jours, jusqu'à nouvel ordre. Il y aura musique vocale et instrumentale tous les soirs, à 7 heures. Entrée gratuite. 5 janv—1m

Arrivé trop tard!

Mme A. EMERY, No 52 rue Royale, vient de recevoir par le steamer Teutonia un lot de Lingerie telle que Corsages pour dames et enfants, Cols et Manchettes, Parures de jour et Parures de fantaisie, ainsi qu'un grand assortiment d'articles divers. Ces marchandises qui avaient été spécialement choisies pour les fêtes du Jour de l'An ayant été reçues trop tard Mme Emery a l'honneur de prévenir les dames qu'elle les vendra à des prix modérés. 7janv—12t

AU JARDIN FRANÇAIS,

94.......RUE DE CHARTRES.......94

Monsieur LEYDET a l'honneur d'annoncer à ses pratiques et amateurs de plantes de choix qu'il vient tout récemment de Paris avec une splendide collection de Camélias, Azalées, Jasmins, Magnolias, Roses, Amaryllis, Lilium, 700 variétés de Roses Remontantes et autres Rosiers Mousseux Perpétuels, Arbres fruitiers de toutes espèces. Variété de Graines de fleurs et potagères. Le tout sera vendu à des prix modérés. 7 janv—6t

CHIEN TROUVÉ

Il est entré chez moi, la semaine dernière, un CHIEN de chasse de couleur blanche, tâché de noir. Le propriétaire peut venir le réclamer en payant les frais d'annonce, au No 129, coin Toulouse et Dauphine. 7 janv—3t

En débarquement du navire HAMINGIA, venant de Bordeaux,

Et à vendre par le consignataire:

861 caisses VIN rouge St Julien,
100 do HUILE d'olive première qualité, Bonnaroux Frères,
[illegible] caisses de 100 1/2 SARDINES à l'huile,
70 do de 100 BOUCHONS 1/2 long, extra fins,
[illegible] barriques VIN rouge Côte de Cabrac,
[illegible] do do blanc Château de Cerons,
[illegible] barils do do do
[illegible] caisses VIN rouge St Loubes et Ste Eulalie,
[illegible] caisses do do Léoville,
[illegible] do do do Cantenac,
[illegible] do do blanc Château de Cerons,
[illegible] barils do do Haut Sauternes.

C. CAVAROC. 6 janv—6t No 5 Passage de la Bourse.

AVIS.

☞ La barque norwégienne HAMINGIA, capitaine Birkeland, venant de Bordeaux, est en déchargement dans le Second District.

Les consignataires sont requis de venir prendre livraison de leurs marchandises sur la Levée. Les marchandises dont les permis n'auront pas été obtenus dans le délai voulu seront envoyées dans les magasins publics aux frais et risques de leurs consignataires. C. CAVAROC.

AVIS.

☞ Ni le capitaine, ni le consignataire de la barque norwégienne HAMINGIA ne seront responsables des dettes que pourrait contracter l'équipage du dit navire. C. CAVAROC.

AVIS.

☞ La barque norwégienne RÉGIA, capitaine Lassen, venant de Bordeaux, est en déchargement dans le Second District.

Les consignataires sont requis de venir prendre livraison de leurs marchandises sur la Levée. Les marchandises dont les permis n'auront pas été obtenus dans le délai voulu seront envoyées dans les magasins publics aux frais et risques de leurs consignataires. C. CAVAROC.

AVIS.

☞ Ni le capitaine, ni le consignataire de la barque norwégienne RÉGIA ne seront responsables des dettes que pourrait contracter l'équipage du dit navire. C. CAVAROC.

Champagne J. Roussillon & Cie.

400 Paniers grandes et demi BOUTEILLES, en débarquement du steamer TEUTONIA. A vendre par C. CAVAROC, No 5 Passage de la Bourse.

AVIS.

Jeudi 7 du courant, j'ouvrirai un étal au Marché Lebreton, Troisième District. On y trouvera toute espèce de viande de la meilleure qualité, qui seront livrées en ville, à domicile, sans frais de transport. [illegible] JEAN CAZEAUX.

Sociétés

Avis de Société.

Simon & LOEB ont formé aujourd'hui, à Nouvelle-Orléans, une SOCIÉTÉ sous la raison de LOEB & JOSEPH pour y faire commerce [illegible]. No 21 de la rue de Chartres. SIMON, LOEB & JOSEPH.

Nlle-Orléans, 1er janvier 1869. S. SIMON, L. LOEB, M. JOSEPH, à New-York.

Dissolution de Société.

Par consentement mutuel, la société sous la raison sociale de TREMOULET & LETOREY a été dissoute le 1er de ce mois. M. Victor Letorey reste seul chargé de la liquidation. BERNARD TREMOULET, VICTOR LETOREY.

LOUISIANA SELTZER MANUFACTORY.

Le soussigné ayant acheté les intérêts de M. Bernard Tremoulet dans la fabrique Louisiana Seltzer Manufactory, continuera comme par le passé la fabrication des eaux gazeuses. VICTOR LETOREY.

AVIS.

J'ai vendu aujourd'hui mon intérêt dans le magasin SHROPSHIRE & MATHORN à mes associés W. A. Shropshire et H. B. Shropshire, qui se chargent de tout le passif. F. MATHORN.

Les soussignés continueront le commerce de groceries sous la raison de SHROPSHIRE BROS. W. A. SHROPSHIRE, H. B. SHROPSHIRE. Nlle-Orléans, 1er janvier 1869.

DISSOLUTION DE SOCIÉTÉ.—La société FUCICH & POPOVICH a été dissoute aujourd'hui par consentement mutuel. La liquidation des comptes de la Société sera faite par M. Fucich. [illegible] A. FUCICH, M. POPOVICH.

ALFRED ROMAN, P. CHAS. CUVELLIER, Avocat. Avocat-notaire, "Commissioner" de 25 Etats.

ROMAN & CUVELLIER, Bureau No 134, rue Gravier—Nlle-Orléans, se chargent de toutes affaires appartenant aux professions de Notaire et d'Avocat.

Avis de Société.

J'ai associé aujourd'hui, à mes affaires M. E. B. LOQUET et continuera les dites affaires sous la raison de Produits de l'Ouest et de Commission, J. B. VANHORN & Co., au No 30 de la rue Tchoupitoulas. J. B. VANHORN, E. B. LOQUET. Nlle-Orléans, 1er janvier 1869.

Dissolution de Société.

La Société qui a existé jusqu'à ce jour, sous la raison de J. B. Vanhorn & Co, est dissoute aujourd'hui par limitation de contrat. J. B. VANHORN, GABRIEL PASCAL. Nlle-Orléans, 1er janvier 1869.

Avis de Société.

Les soussignés ont ce jour formé une société sous la raison sociale de PASCAL & ISLEY, pour les affaires de produits de l'Ouest et de Commission en général, aux Nos 74 et 76 rue Poydras. Ils sollicitent la patronage de leurs amis et du public. GABRIEL PASCAL, Ci-devant de la maison J. B. Vanhorn & Co. JOHN H. ISLEY. Nlle-Orléans, 1er janvier 1869.

A. DUCHIRON, SIMON NEUBURGER. Encanteur de la ville.

Avis de Société.

Les soussignés ont formé aujourd'hui, une société sous la raison DUCHIRON & NEUBURGER, pour les affaires d'encan en général. Ils se chargent de la vente de propriétés foncières, de biens de succession, d'actions, de bâtiments, de marchandises, etc. Bureau—No 171 de la rue Gravier. A. DUCHIRON, S. NEUBURGER.

Dissolution de Société.

La société qui a existé jusqu'à ce jour, sous la raison HOLZ, BLOHM & Co est dissoute. Nouvelle Orléans, 1er janvier 1869.

JOSEPH HOLZ, encanteur, continuera les affaires d'encan au No 21 de la rue de Chartres. Jours de vente de Marchandises sèches, Souliers, Bottes, Chapeaux et "Notions", les Mardis, Jeudis et Samedis. Il s'occupe des ventes de Propriétés foncières, des Propriétés de successions et de Cardinaux de partage, de Meubles, d'Actions de Banques, etc., etc.

HOLZ & BERNHEIMER, No 21 de la rue de Chartres, et 82, Warren street, New-York.

AVIS.

La société qui a existé jusqu'à ce jour, sous la raison MAUNSELL & BOGEL, est dissoute par le décès de M. John B. Maunsell. WILLIAM BOGEL, associé survivant, continuera les affaires et s'occupera de la liquidation de l'ancienne société. 1er janvier 1869.

WILLIAM BOGEL, (SUCCESSEUR DE MAUNSELL & BOGEL) Importateur de DROGUES, produits chimiques, parfumerie, articles de droguerie, articles de toilette, cognacs, vins et liqueurs. Au No. 43 de la rue des Magasins, en face de l'Hôtel St-James.

Le soussigné remercie le public de généreux appui accordé jusqu'à ce jour à l'ancienne maison Maunsell & Bogel et sollicite la continuation de ce patronage. WILLIAM BOGEL, Successeur de Maunsell & Bogel.

Avis de Société.

Nouvelle Orléans, 1er janvier 1869.

La société qui a existé jusqu'à ce jour sous la raison WILLOZ & CAMORS est dissoute, aujourd'hui, par la mort d'Auguste Willoz, Jr. [illegible] M. JOHN H. JACKSON et continuera les affaires sous la raison sociale de J. B. CAMORS & Co. J. B. CAMORS.

Avis de Société.

M. FRANK H. HOOKER devient mon associé à partir du 1er décembre 1868. La nom de la maison sera J. A. LUM & CO. J. A. LUM.

Le commerce de voitures se fera, dans les nouveaux magasins No 63 rue Gravier, et No 13 rue Union, vis-à-vis l'hôtel St Charles, où l'on trouvera un grand stock de VOITURES de tous genres pour le marché de cette ville. J. A. LUM, FRANK H. HOOKER.

Percepteur des Taxes d'Etat

de la ville de la Nlle-Orléans—Salle No. 31 du Bureau—1er District—Davidson's Court.

Les personnes exerçant une profession ou un métier quelconque, qui prévoient de venir prendre leurs licences de 1869, [illegible]. T. G. MAHAN, Percepteur du Premier District.

Vins—Liqueurs—Provisions—&c.

Pommes de terre.

1000 barils POMMES DE TERRE, Peach Blow, en magasin et en débarquement.

Farine.

500 barils "Grey Jacket" Spécial XXX
200 demi-barils "Grey Jacket" spécial XXX
200 barils "Hancock Mills" XXX
100 barils "F F F G"

Porc Mess.

75 barils PORC MESS épais.

Chandelles.

200 caisses, 16 onces,		
200 " 14 "		
100 " 12 "		
200 " 12 "		

Whisky.

210 barils WHISKEY Bourbon et Rye de choix.

Savon.

400 caisses de SAVON "Procter & Gamble", en rs, pour les familles.

Jambons.

50 tierçons JAMBONS de choix, passés au sucre marque "Anchor", de Cunningham & Son.

Saindoux.

100 caisses saindoux de 3 et 5 livres, feuille de qualité de choix, pour les familles.

Café.

40 sacs CAFÉ Rio prime.

En toute espèce de produits de l'Ouest et du Nord, à vendre, au plus bas prix du marché, par J. B. VANHORN & CO., No 30 de la rue Tchoupitoulas.

Sardines, Sucre, Vin rouge, &c.

200 barils SUCRE Standard de Harmeyer & Elder
200 caisses 1/2 boîtes SARDINES de Nantes.
100 barriques VIN ROUGE, Martinot.
700 caisses SUCRE brut et SUCRE jaune de la Havane.

En débarquement et en magasin, à vendre par AUG COUTURIÉ & Co., No 37 de la rue Vieille Levée.

En débarquement du navire Hamingia:

[illegible] barils [illegible]
75 do Olives vertes en, nouvelle récolte.
[illegible] barils Vinaigre.
[illegible] do Muscat de Frontignan.

A vendre par J. PLAISENT, No [illegible].

En débarquement du navire Hamingia, de Bordeaux:

100 barils Vinaigre de vin blanc.
10 caisses do do do
200 caisses Sardines à l'huile en 1/4 de boîte,
30 do Champignons au naturel,
50 do Moutarde,
50 do de 24 pots à Prunes,
50 do Fruits au jus.

A vendre par ANT LANATA, 8 et 10, rue J. Bienville.

Vins en Barriques

100 barriques vin rouge, CLAIRAC B. P.
[illegible] demi do do do
[illegible] barriques do COTE FORMONT J L
[illegible] do do POUR FAMILLES
[illegible] demi do blanc ST GERMAIN B P

Vins en Caisses

[illegible] caisses vins rouge, ST SULPICE [illegible], NARD & Co, ST LOUBES, FINE ST EMILION ST JULIEN, COS D'ESTOURNEL, CHATEAU LATOUR, CHATEAU LAFITE, [illegible], CLAIRAC B P, [illegible] ST GERMAIN B P, HAUT SAUTERNE JULES, VINASSE & Co, 1/2 bouteilles ST GERMAIN B P

Liqueurs.

[illegible] caisses LIQUEURS assorties de J. CHAUVET, MARASQUINO.

Bourbon Whiskeys.

100 barils ROBERTSON KELLAR WICKLIFFE, MARASQUINO, MARSHALL NELSON.

A vendre par T. BAILLY BLANCHARD, Jr., 28 et 30 Vieille Levée.

VIN DE CHAMPAGNE Piper Heidsieck,

De la maison H. Piper & Co. de Reims.

600 paniers bouteilles et demi bouteilles, qualité bleu, reçus en débarquement du Navire [illegible] du Havre.

Le soussigné agent de MM. Piper & Co. de Reims, a continuera à importer directement des vins de Champagne de cette maison. [illegible]

MM. H. Piper & Co. [illegible]

T. BAILLY BLANCHARD, Jr., 28 et 30 Vieille Levée.

CONSERVES.

10 caisses TRUFFES du Périgord [illegible]
5 caisses SAUCISSES TRUFFÉES,
[illegible] CÈPES A L'HUILE,
[illegible] PETITS POIS.

LIQUEURS, &c.

25 caisses LIQUEURS assorties de J. CHAUVET de Bordeaux,
25 do MARASQUINO,
25 do ABSINTHE J. PERNOD de Couvet,
10 do ANIS HANWACKER [illegible]

WHISKIES BOURBON, &c.

25 barils vieux ROBERTSON,
25 do KELLAR,
25 do WICKLIFFE,
25 do MARSHALL,
25 do NELSON COUNTY,
25 do TUSCALOOSA,
25 do [illegible] IMITATION COGNAC.

Eaux-de-Vie Françaises

[illegible]

A vendre par T. BAILLY BLANCHARD, 28 et 30 Vieille Levée.

En débarquement des navires HAMINGIA et RÉGIA, de Bordeaux.

400 Barriques Vin Castelmorron W. K.
40 Barriques Vin blanc.
100 Barils Vin Blanc.
20 Barriques Vin Rouge supérieur pour famille.

A VENDRE PAR BLANCHIN & GIRAUD, 63 Vieille-Levée.

En déchargement, venant de Bordeaux, par le navire Haminqia.

VINS ROUGE et BLANC en barriques et demi-barriques, bonne qualité pour familles.
VINS ROUGE et BLANC en caisses, excellente qualité pour [illegible].
[illegible] en futailles, bonne qualité.
MADÈRE en futailles.
VERMOUTH en caisses.

Vendu par J. TECHENEY, nouvellement arrivé de BORDEAUX.

Prière de s'adresser rue de la Douane No 167, au fond de la cour, de 8 heures à 11 heures.

En Débarquement du Navire Haminqia de Bordeaux et à vendre par les importateurs CAZAUX & VERGNOLE

10 Quarts Poudre de Grain [illegible]
20 Barriques vin Rouge [illegible]

En Magasin grand assortiment de LIQUEURS extra fine que [illegible]. Distillateur de Maison FORESTIER Frères, MARIE BRIZARD & ROGER, de Bordeaux.

E. DECHAMPS,

No. 20 de la rue St-Louis, Nlle-Orléans.

IMPORTATEUR direct d'eaux-de-vie et de vins français, de liqueurs, absinthe suisse, kirsch, fruits à l'eau-de-vie, fruits au jus, liqueurs du pays, etc. Seul importateur des vins de Pruget Fils de Bordeaux.

Reçu par le "Hamindja" de Bordeaux.

200 caisses sardines 100 1/4 boîtes; [illegible]
75 do do 1/2 do [illegible]
10 balles amandes du Languedoc, à la dame, coque tendre.

[illegible] Par le navire [illegible]

A vendre au débarquement par P. E. BRULATOUR, 12 rue Conti.

En débarquement des navires Régia et Hamingya, venant de Bordeaux.

100 Barriques VIN ROUGE, côtes de Bourg
100 do do Kar Ghéric,
[illegible] do do do
120 barils do BLANC Sauternes, do
[illegible] do do do
100 do do FRUITS à l'eau-de-vie, A Chauvet

A vendre par COUTURIÉ & BORDELAIS, No 37 de la Vieille Levée.

Genièvre de Hollande

25 demi pipes de la marque "Steamboat J. Melchers & Co." à vendre à l'entrepôt ou droits acquittés par COUTURIÉ & BORDELAIS, No 37 rue Vieille-Levée.

Jos. MARISTANY Jr,

Marchand de Liqueurs,

EN GROS,

39—Rue Tchoupitoulas—39

(Entre les rues Gravier et Natchez)

a constamment et offre au commerce:

Aux plus bas prix du marché,

UN GRAND ASSORTIMENT DE

Whiskeys Bourbon, Monongahela, NON RECTIFIÉS ET RECTIFIÉS.

Eaux-de-Vie, Genièvres, Esprits, ETC., ETC., ETC.

Vins d'Espagne.

Le soussigné vient de recevoir directement un assortiment de Vins d'Espagne de choix tels que: San-Vicente, vin de [illegible], Rancio, Sherry, Nos 1 et 2, Garnacha, Macabeo, Sauterne, Oporto, qu'il offre à bon marché. M. PESANT, 8 rue Carondelet.

S. A. STOCKDALE & Co,

Négociants-Commissionnaires et Expéditeurs, No 72 de la rue des Magasins, Coin Poydras.

Chaussures.

Bottes, &c, de jeunes gens et jeunes garçons.

Les parents qui désirent acheter des BOTTES ou des SOULIERS qui chaussent bien et qui durent sont invités à venir examiner notre stock avant de faire leurs achats ailleurs. BLAKELY & HOGAN. No 90 de la rue du Canal.

Bottines boutonnées, de dames, demoiselles et enfants. Guêtres, &c.

Nous recevons depuis six semaines, et recevons encore, par les différents steamers de New York une grande variété des articles de mode et durable pour dames, demoiselles et enfants. Pour bals, soirées et toilettes habillées, un choix de bottines à rosette, et des pantoufles de différentes couleurs. [illegible]

Nos Rosettes sont de toutes les couleurs et de toutes les grandeurs [illegible] GRECIAN BEND [illegible] IMPERIAL FRENCH [illegible]. BLAKELY & HOGAN. Nos 90 et 101 de la rue du Canal.

Malles, Valises, Sacs.

Nous venons de recevoir et d'ouvrir le plus grand assortiment de Malles et de Sacs de dames et de messieurs.

Nous appelons l'attention spéciale des acheteurs sur notre MALLE RUST [illegible] DES DAMES, la première qui ait jamais été faite à Nlle-Orléans.

[illegible] BLAKELY & HOGAN. No 5 de la rue de Chartres.

Bottes, Souliers &c.

Nous appelons l'attention des marchands qui désirent avoir des BOTTES de toute sorte [illegible]. BLAKELY & HOGAN. No 90 de la rue du Canal.

CHARBON. CHARBON.

Charbon. Charbon. Charbon.

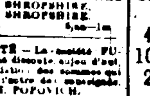

Charbons Pittsburg Cannel anglais; Anthracite, livrés dans tous les quartiers de la ville, aux plus bas prix du marché, par W. G. COYLE & CO. Bureau—No 130 de la rue Gravier. Dépôts Coin Magasin et Robin, Coin Julia et Water.

Présent de Nouvel An.

DAVE STICKNEY à ses amis et clients.

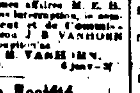

CHARBON en billots de ville à une piastre et à 70 cents le baril, en greenbacks.

Par DAVID STICKNEY, Rue Carondelet No 10.

CHARBON. CHARBON.

BOYD, WILMOT & Co.

166.........rue Poydras.........166

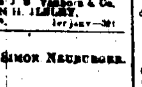

Plus de 200,000 barils de charbon de Pittsburg de la meilleure qualité à vendre, en gros et en détail à livrer sur la rive au-dessus et au-dessous de la ville par barges, au plus bas prix du marché. Les ordres de consommateurs de la ville seront l'objet d'une attention spéciale.

CHARBON. CHARBON.

C. TYLER,

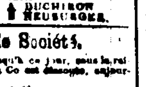

Marchand en gros et en détail de charbon Pittsburg Anthracite et Cannel. Bureau, No 13 de la rue Carondelet. Charbon approvisionné aux prix du marché, aux familles, les institutions, les presses à coton, les steamers et les bateaux à vapeur, les hôtels, etc.

CHARBON CHARBON

Charbon "Mount Carbon."

Provenant des mines de la rivière Big Muddy dans l'Illinois.

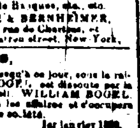

A VENDRE, en grandes ou en petites quantités, aux plus bas prix.

[illegible]

Les Drs TICHENOR & GABBERT

Au No. 8 de la rue Royale, au premier,

Traitent les affections des poumons et des bronches, l'asthme et les maux de gorge, à l'aide de leur appareil à inhaler et les remèdes de TICHENOR. [illegible]

COMPAGNIE DU Grand Chemin de Fer de la Nelle-Orléans, de Jackson et du Nord.

PASSAGE—Département-Général, Nlle-Orléans, 4 janvier 1869. Avis Spécial.

L'attention des voyageurs est appelée sur la réduction suivante des prix de passage pour les points ci-après mentionnés par la voie du Chemin de fer de N. O. J. et de Jackson.

Passage de 1ère classe:

Pour Vicksburg	$10 00
— Memphis	18 00
— Cairo	19 00
— Chicago	36 00
— Cincinnati	36 25
— St Louis	32 00
— Louisville	36 25
— Detroit	38 00
— Les Chutes du Niagara	44 75
— Buffalo (N.-Y.)	42 25

T. S. WILLIAMS, Surintendant-Général.

P. NADEAUD,

CONFISEUR,

Encoignure Orléans et Royale.

Grand assortiment de Bonbons fins à 75 cents la livre.
Fruits cristallisés français à $1 la livre.
Nougat Montélimart.
Chocolat à la crème.
Fruits au jus et Liqueurs fines de choix.
Gâteaux pour le Jour des Rois.
Un magnifique assortiment de Pochés et Cornets en tous genres.

Le tout reçu de Paris par les derniers arrivages d'Europe. 13 déc—1mk12—PP

Cartomancie, Phrenologie, &c.

Le Professeur LENORMAND, nouvellement arrivé de Paris [illegible]

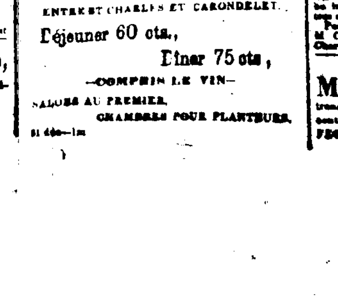

Collége Commercial de Soulé

Nos 80 et 82 de la rue du Camp, COIN NATCHEZ.

Cette Institution a une Charte. Elle a le droit de conférer des degrés, des diplômes, etc. [illegible]

Pour les termes, [illegible] GEO. SOULÉ.

M. P. BUCKLEY,

HORLOGER.

......Rue du Camp......

Marchand de MONTRES, BIJOUTERIE et ARGENTERIE, de FUSILS et PISTOLETS. Il fabrique et répare. [illegible]

French Restaurant,

UNION STREET,

ENTRE ST CHARLES ET CARONDELET.

Déjeuner 60 cts.,

Dîner 75 cts.,

—COMPRIS LE VIN—

SALONS AU PREMIER.

CHAMBRES POUR PLANTEURS.

PREMIER Grand Bal Paré et Masqué DU CONCLAVE ETNA N. 15, S. W. M. DANS LA NOUVELLE SALLE DES ODD FELLOWS, Mardi Soir, 26 Janvier 1869.

Au profit de la masse formée dans le but de construire une tombe.

DIRECTEURS:

[illegible]

PRIX DU BILLET—TROIS PIASTRES.

Les demandes d'invitation se donnent aux propriétaires de location de la bâtisse et de restaurant suivant des adresses chez MM F. Kuntz, [illegible] Theatre des Variétés. [illegible]

Loteries.

Tirage de Loterie de l'Etat de la Louisiane

POUR LE 7 JANVIER—CLASSE 6.

19	30	53	18	71	46	5	78	66	12	26

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les journaux, se font en public et sont authentiques, dans les salons de la Compagnie.

C. T. HOWARD, Président.

[illegible] ADAM GIFFEN, F. F. WILDER, Commissaires.

☞ Mettez vous des fonnes Loteries.

AVIS

Nlle-Orléans, 2 janvier 1869.

A partir de cette date, les personnes qui souscrivent des billets de la Loterie de l'Etat de la Louisiane ne pourront les réclamer [illegible]. CHAS T. HOWARD.

Association de Secours Mutuels de l'Alabama

BOYD, JACKSON & Co, Directeurs, AU PROFIT DES ECOLES COMMUNES.

Tirage de la classe supplémentaire et à combinaison, No 16, 7 janvier 1869.

66	67	6	68	55	75	2	61	39	26	13	56

En foi de quoi, nous signons ce dessus le 7 jan 1869. R. H. SLOUGH, Jos SEAWELL, W. P. JOHNSON, Commissaires assermentés.

Les tirages de l'ASSOCIATION DE SECOURS MUTUELS de l'Alabama se font à Mobile tous les jours à 4 heures et sont publiés dans les journaux de Mobile et sont affichés dans les bureaux [illegible]. Le soussigné donne les renseignements et paie le montant des prix gagnés.

DAVE C JOHNSTON, Agent. No 15 Commercial Place.

UN MILLION DE PIASTRES

— DE —

Propriétés Foncières

Situées dans cette ville

ET MISES EN LOTERIE.

Le tirage de cette Loterie aura lieu dès que les billets seront vendus, en vertu de la charte de la

Compagnie de Loterie de [illegible] de la Louisiane.

(Charte qui a été accordée à cette Compagnie en 1868.)

Quiconque des propriétés listées [illegible] sont parmi les biens fonciers du plus grand prix qui [illegible] Nouvelle-Orléans: le grand HÔTEL ST LOUIS, [illegible] ANCIEN HÔTEL DE BANQUE DES CITOYENS, MAISON MAGASINS et ENTREPÔTS [illegible], MAISON TISSEN [illegible] FERMES [illegible], des ILETS et des PARTIES D'ILETS [illegible].

Pour une description complète de ces propriétés voir la circulaire qu'on peut se procurer [illegible].

G. K. MAIL.

à l'Hôtel St-Charles.

Nouvelle-Orléans, La.

[illegible]—Prix du billet $10.

J. J. ALBERT,

60...Rue Douane...60

A toujours en main un grand assortiment de CHAPEAUX.

Feutre Laine Paille Campêche &c. &c. [illegible]

VENTES EN GROS SEULEMENT.

1er janv—1an

MACHINE A COUDRE DE GROVER & BAKER.

La seule Machine adoptée pour toute espèce de couture de famille.

Bureau et dépôt pour les Etats du Sud, No 181 de la rue du Canal, Nlle-Orléans.

Propriétés à louer.

A Louer.

La maison basse No 114, rue Toulouse, entre Bourgogne et [illegible], contenant [illegible] chambres, [illegible] de quatre chambres [illegible]. S. O'CONNELL, 29 déc. 10t. [illegible] de Chartres.

A Louer.

A bon marché une Maison basse, située rue Rochereau entre Claiborne et Derbigny. Possession immédiate.

S'adresser au coin des rues Esplanade et Derbigny, Troisième District. 17 déc PP

THEO. DANZIGER,

Vendra à partir d'aujourd'hui, tout son stock afin de se retirer des affaires.

Le stock se compose de marchandises sèches de fonds et de fantaisie bien assorties; rubans et garnitures, ainsi qu'une quantité d'autres articles que l'on trouve à son magasin de la rue ROYALE, No 230, encoignure St Philippe.

Le magasin est à louer et les étagères à vendre. S'adresser sur les lieux ou au No 133 de la rue du Canal. THEO DANZIGER.

Manufacture du Sud.

Ayant réuni mes deux anciennes maisons de l'encoignure des rues Douane et Chartres et de la rue Baronne, en un seul, situé rue du Canal No 146, j'ai l'honneur d'informer mes clients et le public que je suis maintenant en mesure de leur fournir, comme par le passé, de la chaussure pour hommes, femmes et enfants, fabriquée par les meilleurs ouvriers de la ville [illegible]. JOHN NORWOOD, No 146 rue du Canal.

A. BROUSSEAU & Co.,

17.........Rue de Chartres.........17

IMPORTATEURS ET MARCHANDS DE TAPIS, TOILES CIRÉES, NATTES Chine et coco COUVERTURES de tables et de pianos, STORES, DESSUS DE TABLES, DEVANTS DE CHEMINÉES, NATTES, TOILES CIRÉES pour voitures et tables, TOILES CIRÉES [illegible].

ÉTOFFES A RIDEAUX, dentelle, reps, damas, CORNICHES, BANDES, FLÈCHES, GUIMPES à GLANDS, CRIN, PELUCHE, MOQUETTE, etc.

La Compagnie du chemin de fer Pontchartrain

Est prête à recevoir et livrer le fret. Jusqu'à nouvel ordre, les convois partiront du nouveau dépôt à 6, 8, 10 heures du matin, à midi, 2, 4 et 6 heures du soir. Ils quitteront le Lac toutes les heures, alternativement, à partir de 7 heures du matin. GEORGE PANDELY.

Profitable placement d'argent.

Un JARDINIER instruit, également versé dans la théorie et la pratique de l'agriculture, et propriétaire, dans les environs de la Nlle-Orléans, d'un excellent morceau de terre à l'abri de tout danger d'inondation, désirerait trouver un ou plusieurs associés disposés à [illegible] DIX MILLE PIASTRES, ou PLUS pour cultiver [illegible].

Les familles peu aisées qui auraient quelques fonds dont elles désireraient y trouver [illegible].

Pour plus amples informations s'adresser, par écrit, à M. CHARLES, Bureau de l'ABEILLE, No 73 rue de Chartres.

AVIS.

Madame CHARLOTTE LEVY informe ses clientes de la ville et de la campagne qu'elle a transféré son domicile au No [illegible], rue Royale. Elle continuera comme par le passé les ROBES et CONFECTIONS, aux prix les plus modérés. 17 déc—1m